

**Le vaccin covid  
: sûr et  
efficace ?**

**Que disent les contrats suisses ?  
23/04/2026**

# **Dates autorisations des « VACCINS » COVID en Suisse**

- Pfizer (Comirnaty) - 19.12.20**
- Moderna (Spikevax) - 12.01.21**
- Johnson & Johnson (Janssen) - 22.03.21**
- Astrazeneca n'a jamais reçu d'autorisation en Suisse, le labo retire sa demande le 4.11.21**
- Novavax (Nuvaxovid) - 13.04.22**

# 87 millions de doses commandées par la Suisse

Au 7 août 2022, la Confédération aura commandé, depuis 2020, **87 millions de doses de "vaccins"** Moderna, Pfizer, Novavax, Janssen (accord avec la France), Astrazeneca & Curevac, soit 10 doses par personne.

## 26.11.21 – Le Temps

Le total de doses commandées s'élevait alors à **65,9 millions de doses**. Berne collabore à ce jour avec 5 fabricants de vaccins contre le Covid-19: Moderna (qui doit lui livrer 13,5 millions de doses en 2021 plus celles annoncées jeudi pour 2022), Pfizer/BioNTech (6 millions), AstraZeneca (5,3 millions), Curevac (5 millions) et Novavax (6 millions).

## 17.12.21 - 20 minutes

Le communiqué du Conseil fédéral indique que **14 millions de doses** supplémentaires (7 millions Pfizer, 7 millions Moderna) et que ce sont «les plus actuels» qui seront livrés.

## 3.08.22 – RTS

Pour 2023, **7 millions de doses** ont été commandées au total auprès des 2 fabricants. Le Conseil fédéral aurait voulu le double, mais le Parlement a décidé de réduire la voilure.

# Tract officiel dans les boîte aux lettres

25.10.2021

Actualisé au 25.10.2021



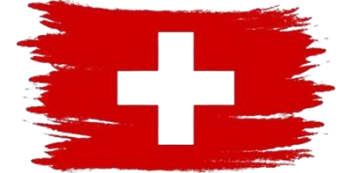
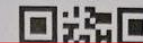
## Sortir ensemble de la pandémie

Apportez vous aussi votre soutien : plus le nombre de personnes vaccinées en Suisse sera élevé, plus vite nous sortirons de la pandémie. Le vaccin contre le COVID-19 vous protège contre une évolution sévère de la maladie. Il réduit aussi le risque de propager le virus et de le transmettre à d'autres.

[ofsp-coronavirus.ch/vaccination](https://ofsp-coronavirus.ch/vaccination)  
Infoline sur la vaccination COVID-19: 0800 88 66 44

## De quels vaccins disposons-nous ?

Deux vaccins à ARNm et un vaccin à vecteur sont actuellement disponibles en Suisse. Découvrez leur fonctionnement ici:



## La vaccination est-elle sûre ?

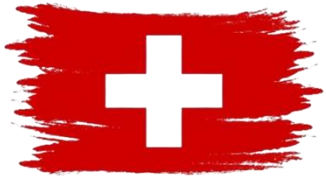
Chaque vaccin administré en Suisse doit être autorisé. Pour obtenir une autorisation, il doit satisfaire à des exigences élevées en matière de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques, Swissmedic, a soigneusement testé les vaccins contre le COVID-19 avant de les approuver. Ils sont sûrs et efficaces.

## À qui la vaccination est-elle recommandée ?

- À toutes les personnes de 12 ans ou plus
- Aux femmes enceintes (pour protéger la mère et le bébé à naître) et à celles qui allaitent
- Aux personnes ayant guéri (une seule dose de vaccin est alors nécessaire, car une infection équivaut à une dose de vaccin)

Seuls les vaccins à ARNm sont recommandés aux adolescents de 12 à 17 ans, aux femmes enceintes ou qui allaitent et aux personnes dont le système immunitaire est affaibli.

# Réponse de Swissmedic : pas d'étude



De : [Anfragen@swissmedic.ch](mailto:Anfragen@swissmedic.ch) <[Anfragen@swissmedic.ch](mailto:Anfragen@swissmedic.ch)>

Envoyé : jeudi, 24 avril 2025 13:47

À : [REDACTED]

Objet : 74916 Étude sur la sécurité des vaccins Covid-19

24.04.2025

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande de renseignements et vous en remercions.

Le mandat de Swissmedic ne prévoit pas que l'Institut soit à l'initiative d'études cliniques et il n'en a jamais conduit lui-même. Les autorisations s'appuient sur des études internationales ayant inclus plusieurs milliers de participants, ainsi que sur un partage d'informations au niveau mondial concernant les effets indésirables. Il est également important de rappeler que les vaccins ont été administrés à des millions de personnes sur plusieurs années, sans qu'aucun problème exceptionnel n'ait été rapporté, tout en faisant preuve d'un niveau élevé d'efficacité. Par conséquent, le profil efficacité/sécurité des vaccins contre le COVID est bien établi.

 **swissmedic**

**Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques**



Cliquez ici et abonnez-vous!

Communication

Informations générales

Hallerstrasse 7

3012 Berne

Suisse

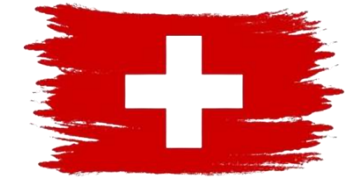
Tél. +41 58 462 02 23

Fax +41 58 462 02 12

[renseignements@swissmedic.ch](mailto:renseignements@swissmedic.ch)

[www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch)

# Janvier 2022 : Les contrats gardés secrets doivent être rendus publics



20.01.2022

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) était longtemps parvenu à **garder secrets les tenants et aboutissants des contrats avec les fabricants de vaccins Pfizer et Moderna**. En décembre [2021], une majorité du Conseil national avait exigé plus de transparence en la matière. Le Conseil des Etats avait ensuite rejeté ces exigences.

Si les documents étaient rendus publics, **« les intérêts politico-économiques de la Suisse seraient affaiblis dans les négociations en cours et à venir »**, avait avancé l'OFSP.

Mais le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, Adrian Lobsiger, est parvenu à une tout autre conclusion : **l'OFSP doit entendre les fabricants des vaccins concernés et garantir ensuite « l'accès aux contrats dans le respect du principe de proportionnalité »**.



The image shows a screenshot of a news article from the Swiss newspaper 'Blick'. The article title is 'Les contrats avec Moderna et Pfizer devront être rendus publics'. The text discusses the Swiss Federal Office of Public Health (OFSP) and the demand for transparency in vaccine contracts. It mentions that the OFSP has been successful in keeping contract details secret, but a majority of the National Council had demanded more transparency in December 2021. The Council of States had previously rejected these demands. The article also notes that if documents were made public, it could weaken Switzerland's negotiating position. The author is identified as Adrian Lobsiger, the Federal Commissioner for Data Protection and Transparency. The article was published on 20.01.2022 at 14:27 and last updated at 14:46. There are icons for sharing and listening to the article.

**Blick**

## Les contrats avec Moderna et Pfizer devront être rendus publics

Toute la résistance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'aura servi à rien. Le Préposé fédéral à la transparence veut que les contrats conclus par la Confédération avec les fabricants de vaccins soient transparents.

Publié: 20.01.2022 à 14:27 heures | Dernière mise à jour: 20.01.2022 à 14:46 heures

Partager Écouter



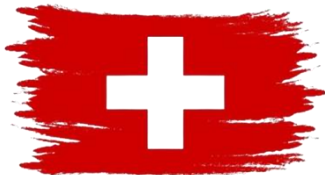
A partial view of a man with grey hair and glasses, likely Adrian Lobsiger, speaking at a podium. The background is blurred but shows text from a presentation slide.

# ... même si l'OFSP refuse de publier les prix

Saisi par la RTS, le gendarme de la transparence a recommandé à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de dévoiler le prix des vaccins. L'OFSP s'oppose à cette recommandation en reportant toute publication.

L'office considère que la confidentialité est nécessaire pour conclure des achats au meilleur prix. Dévoiler les contrats signés affaiblirait la position de la Confédération dans les négociations pour de futures livraisons.

La Confédération repousse par conséquent la question au mois de juin 2022. À ce moment seulement, elle consultera les pharmas sur les informations qui peuvent être rendues publiques sans nuire aux intérêts des fournisseurs.



6.03.2022

Covid: prix des vaccins encore secret  
Saisi par la RTS, le gendarme de la transparence a recommandé à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de dévoiler le prix des vaccins. L'OFSP s'oppose à cette recommandation en reportant toute publication.

L'office considère que la confidentialité est nécessaire pour conclure des achats au meilleur prix. Dévoiler les contrats signés affaiblirait la position de la Confédération dans les négociations pour de futures livraisons.

La Confédération repousse par conséquent la question au mois de juin 2022. À ce moment seulement, elle consultera les pharmas sur les informations qui peuvent être rendues publiques sans nuire aux intérêts des fournisseurs.

# Août 2022 : l'OFSP publie enfin les contrats ... mais caviardés.

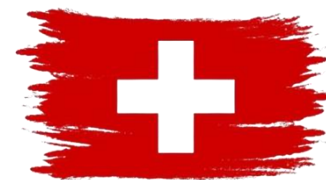
L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) publie les contrats d'acquisition des vaccins contre le Covid-19 après la conclusion des négociations avec les fabricants.

Les montants ont été caviardés pour des raisons légales.

La publication des contrats s'effectue "en accord avec les prescriptions de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans), qui protège les secrets professionnels, d'affaires et de fabrication du côté des fabricants", explique l'OFSP.



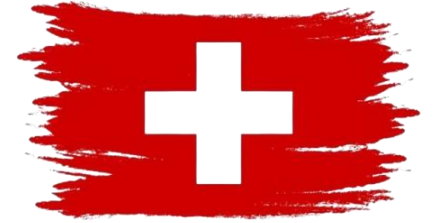
Les infos les plus importantes  
sont caviardées :



- Les prix
- Les délais
- Les lois & juridictions
- 1 ingrédient de Moderna
- Les signatures

3.08.2022

# Pfizer - L'article 5.5 du contrat du 01.12.20



5.5

## Purchaser Acknowledgement

Purchaser acknowledges that the Product and materials related to the Product, and their components and constituent materials are being rapidly developed due to the emergency circumstances of the COVID-19 pandemic and will continue to be studied after provision of the Product to Purchaser under this Agreement. Purchaser further acknowledges that the long-term effects and efficacy of the Product are not currently known and that there may be adverse effects of the Product that are not currently known. Further, to the extent applicable, Purchaser acknowledges that the Product shall not be serialized.

Les effets à long terme  
et l'efficacité du  
produit ne sont **pas  
actuellement connus** et il  
peut y avoir des effets  
indésirables du produit  
**non actuellement connus**.

**5.5 (p.20) Accusé de réception de l'acheteur**  
L'Acheteur [La Confédération suisse] reconnaît  
que le Produit et les matériaux liés au Produit,  
ainsi que leurs composants et matériaux  
constitutifs, sont développés rapidement en raison  
des circonstances d'urgence de la pandémie de  
COVID-19 et continueront à être étudiés après la  
fourniture du Produit à l'Acheteur dans le cadre du  
présent Accord.

**L'acheteur [La Confédération suisse] reconnaît  
en outre que les effets à long terme et  
l'efficacité du produit ne sont pas actuellement  
connus et qu'il peut y avoir des effets  
indésirables du produit qui ne sont pas  
actuellement connus.** De plus, dans la mesure  
applicable, l'acheteur reconnaît que le produit ne  
sera pas sérialisé.

# Janine Small - 10.10.2022



Lors de l'audience au Parlement européen sur le COVID lundi 10 octobre 2022, Janine Small, Présidente des marchés internationaux chez PFIZER a répondu au député européen Rob Roos.

**Janine Small**  
**Présidente des marchés internationaux chez PFIZER :**

« Non, haha, ces, hum, vous savez, on devait, le vaccin n'a pas été testé sur la prévention de la transmission. »

»

10.10.2022



# Février 2026 : le Tribunal administratif impose la publication so caviardage des contrats **Moderna et Novavax.**

**La Confédération est tenue de divulguer les contrats conclus avec des entreprises pharmaceutiques pour l'acquisition de vaccins contre le Covid-19.**

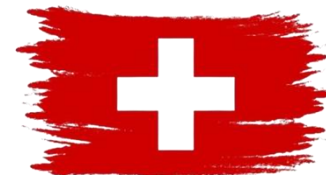
Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a admis les recours déposés par trois particuliers [qui] demandaient, sur la base de la loi sur la transparence, l'accès aux contrats conclus par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la pharmacie de l'armée concernant les vaccins contre le Covid-19.

L'OFSP avait rejeté ces demandes à la fin de l'année 2023. Les décisions visaient les entreprises Novavax, Moderna Tx et Moderna Switzerland.



Le Tribunal administratif  
fédéral impose la  
publication des contrats  
de vaccins covid

**10.02.2026**



# Avril 2026 : Les contrats Moderna et Novavax sont publiés sans caviardage.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

20.04.2026

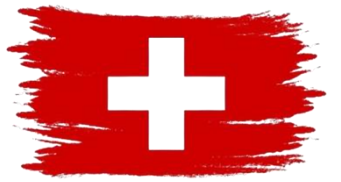
## Contrats d'acquisition des vaccins COVID-19

La Confédération a acheté des vaccins très tôt auprès de différents fabricants afin de protéger la population suisse durant la pandémie de COVID-19. Elle a ainsi pu lui garantir un accès rapide à des vaccins efficaces. Elle a opté en priorité pour les vaccins à ARNm et les a complétés par d'autres vaccins.

Les documents relatifs à ces contrats d'acquisition ont été rendus publics en intégralité en avril 2026, suite à une décision du Tribunal administratif fédéral qui a ordonné la divulgation sans caviardage des accords conclus avec Moderna et Novavax.

**Bien que les montants financiers exacts aient initialement été masqués pour protéger les secrets commerciaux, la transparence administrative permet désormais d'accéder à l'ensemble des conventions signées avec les laboratoires pharmaceutiques.**

# Moderna : 30\$ la dose



CONFIDENTIAL MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

MODERNA AND THE SWISS GOVERNMENT  
COVID PANDEMIC RESPONSE

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

This Memorandum of Understanding (“MOU”) is between Moderna and the Federal Office of Public Health (“FOPH”), and is binding on both parties. The terms of this MOU identified below in the section entitled “Terms” are hereinafter occasionally individually referred to as “Terms”.

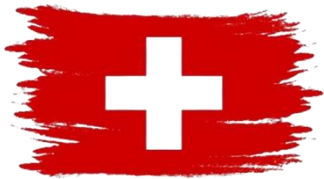
CONFIDENTIAL MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

The “Pandemic Access Pre-Purchase Price Per 100-microgram Dose” is US \$30 (thirty US dollars), implying a price of US \$60 (sixty US dollars) per vaccination regimen comprising two 100-microgram doses, for Moderna Vaccine Ex Works (EXW – INCOTERMS 2020), and excluding costs related to all Country Obligations and the related storage/fill/finish costs to be borne by FOPH.

Le « Prix d’achat anticipé pour l’accès en cas de pandémie par dose de 100 microgrammes » est de 30 \$ US, ce qui implique un prix de 60 \$ US par schéma vaccinal comprenant deux doses de 100 microgrammes, pour le vaccin Moderna ExWorks (EXW - INCOTERMS 2020), hors coûts liés aux obligations des pays partenaires et aux coûts de stockage/remplissage/ finition connexes à la charge de l’OFSP.

# Moderna : 1er essai clinique achevé le 7 février 2020

Soit 1 mois avant la déclaration de  
pandémie mondiale



## APPENDIX 1

### Schedule A: mRNA-1273: background and progress to date (based on public company disclosures)

mRNA-1273 is an mRNA vaccine against SARS-CoV-2 encoding for a prefusion stabilized form of the Spike ("S") protein, which was selected by Moderna in collaboration with investigators from the Vaccine Research Center ("VRC") at the National Institute of Allergy and Infectious Diseases ("NIAID"), a part of NIH. The first clinical batch, which was funded by the Coalition for Epidemic Preparedness Innovations, was completed on February 7, 2020 and underwent analytical testing. It was shipped to NIH on February 24, 42 days from sequence selection.

Le vaccin mRNA-1273 est un vaccin à ARNm contre le SARS-CoV-2 codant pour une forme stabilisée en préfusion de la protéine Spike (« S »), sélectionnée par Moderna en collaboration avec des chercheurs du Centre de recherche sur les vaccins (VRC\*) de l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID), qui fait partie des NIH. Le premier essai clinique, financé par la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), a été achevé le 7 février 2020 et a fait l'objet d'analyses. Le vaccin a été expédié aux NIH le 24 février, soit 42 jours après la sélection de la séquence.

En collaboration  
avec le NIAID  
d'Anthony  
Fauci (USA) et  
le CEPI

AGREEMENT

This AGREEMENT (this "Agreement"), entered into as of 5<sup>th</sup> day of August, 2020 (the "Effective Date"), is by and between (1) Swiss Confederation, represented by Federal Office of Public Health, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern, Switzerland and The Swiss Armed Forces Pharmacy, Worblentalstrasse 36, 3063 Ittigen, Switzerland (collectively, "Purchaser"), and (2) Moderna Switzerland GmbH, a limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") organized and existing under the Laws of Switzerland with company number CHE-344.522.989 and registered address at Aeschenvorstadt 55 [REDACTED], 4051 Basel, Switzerland ("Moderna"). Purchaser and Moderna are referred to in this Agreement individually as a "Party" and together as the "Parties".

# Moderna : l'ingrédient caché est la capsule nanoparticule

Table 1: Composition of mRNA-1273 Injection

Component	Quality Standard	Function
CX-024414	Non-compendial, custom	mRNA
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Trometamol	USP, Ph.Eur.	Buffer component (in Tris buffer)
Trometamol-HCl	Non-compendial	
Acetic Acid	USP, Ph.Eur.	Components from Sodium Acetate in process
Sodium Acetate	Non-compendial <sup>(a,b)</sup>	
Sucrose	USP/NF, Ph. Eur.	Cryoprotection
Water for Injection	USP, Ph. Eur.	Medium

a) Sodium acetate unit formula is from buffer(s) manufactured with glacial acetic acid and 10 N sodium hydroxide (30%).  
b) Sodium acetate is defined as non-compendial as it is manufactured with glacial acetic acid (USP, Ph.Eur) and 10 N sodium hydroxide (30% w/w) which is non-compendial.

Exhibit A-1

The components in mRNA-1273 Injection is presented in Table 1.

Table 1: Composition of mRNA-1273 Injection

Component	Quality Standard	Function
CX-024414	Non-compendial, custom	mRNA
Lipid Nanoparticle	Non-compendial, custom	Protectant and carrier of mRNA
Trometamol	USP, Ph.Eur.	Buffer component (in Tris buffer)
Trometamol-HCl	Non-compendial	
Acetic Acid	USP, Ph.Eur.	Components from Sodium Acetate in process
Sodium Acetate	Non-compendial <sup>(a,b)</sup>	
Sucrose	USP/NF, Ph. Eur.	Cryoprotection
Water for Injection	USP, Ph. Eur.	Medium

a) Sodium acetate unit formula is from buffer(s) manufactured with glacial acetic acid and 10 N sodium hydroxide (30%).  
b) Sodium acetate is defined as non-compendial as it is manufactured with glacial acetic acid (USP, Ph.Eur) and 10 N sodium hydroxide (30% w/w) which is non-compendial.

Exhibit A-1

Non compendiale = sans norme officielle



# Moderna : signatures toujours cachées

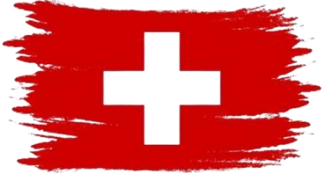
Le protocole d'accord (memorandum of understanding, MOU) a été signé le 9 juin 2020.

**Les signatures sont toujours cachées.**



MODERNATX, INC.	
By: _____	Date: <u>06/03/2020</u>
Name: _____	
Title: _____	
FEDERAL OFFICE OF PUBLIC HEALTH	
By: _____	Date: <u>9. VI. 2020</u>
Name: <u>Pascal Strupler</u>	
Title: <u>Director - General</u>	
By: _____	Date: <u>09.06.2020</u>
Name: <u>Nora Kronig</u>	
Title: <u>Vice-director-general</u>	

# Moderna – Synthèse de ChatGPT



## Prix des doses

**30 USD par dose de 100 µg**

60 USD pour un schéma vaccinal complet (2 doses)

Remplissage et finition (“fill & finish”) : + 2 USD par dose

Transport, assurance, distribution, administration : entièrement à la charge de la Suisse

## Efficacité du vaccin

**Le contrat ne garantit aucune efficacité ou protection.**

Ce qui est dit :

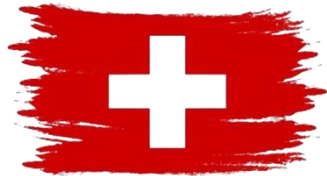
- Le vaccin est en développement clinique (phase 1 et 2 au moment du protocole d'accord)
- Les données d'efficacité et d'immunogénicité sont : préliminaires, confidentielles, non garanties contractuellement

Conclusion : Le contrat reconnaît explicitement une incertitude scientifique.

# Moderna – Synthèse avec ChatGPT

## Effets indésirables

Les contrats mentionnent des essais cliniques en cours mais aucune liste d'effets secondaires dans ces documents et **aucune garantie d'absence d'effets indésirables**



## Responsabilité en cas d'effets indésirables ou de décès

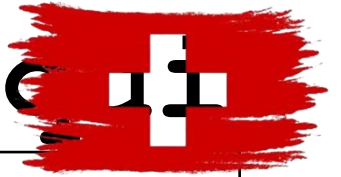
### **Transfert de responsabilité vers la Suisse**

La Suisse indemnise Moderna pour quasiment tous les cas, y compris les blessures, les effets secondaires, les décès potentiels

### **Immunité juridique**

Le MOU prévoit l'immunité statutaire pour Moderna et toute sa chaîne (fournisseurs, sous-traitants), en s'inspirant du modèle américain (PREP Act)

# Astrazeneca - une revente qui tourne mal



15.10.2020

## Resell Agreement

by and between  
The Kingdom of Sweden  
and  
The Swiss Confederation  
regarding  
administration and coordination of resale of Vaccine

This Resell Agreement has been made on the 15<sup>th</sup> of October 2020 by and between:

1. The Kingdom of Sweden, represented by the Swedish Government, with address at SE 103 33 Stockholm, Sweden ("Sweden"); and
2. The Swiss Confederation, represented by the Swiss Federal Office of Public Health, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Bern, Switzerland and the Swiss Armed Forces Pharmacy, Worblentalstrasse 36, 3063 Ittigen, Switzerland ("Switzerland"),

(each a "Party" and collectively the "Parties").

- La Commission européenne a conclu le 15 octobre 2020 avec AstraZeneca un accord d'achat anticipé au nom des États membres participants ;
- **la Suède, État participant, a acquis des doses dans ce cadre et a accepté d'en revendre à la Suisse ;**
- la Suisse a ensuite signé un accord spécifique avec AstraZeneca et la Suède pour recevoir ces doses, tout en acceptant d'être liée par certaines parties du dispositif UE applicables aux États participants ;
- **Astrazeneca retire sa demande d'autorisation en Suisse le 4.11.2021** et le Conseil fédéral décide de remettre 4 millions d'un total d'environ 5,4 millions de doses d'AstraZeneca à l'installation COVAX. Il reste donc 1,4 million de doses du vaccin à base de vecteur réservées à une utilisation probable en Suisse. (Communiqué OFSP 30.06.2021)

# Johnson & Johnson – une revente par

La France a conclu le 28 septembre 2020 avec Janssen (vaccin Covid de Johnson & Johnson) un accord de vente avec la Suisse, en particulier avec l'OFSP et la Pharmacie pour l'armée suisse.

## BILATERAL AGREEMENT - FORM OF AGREEMENT (28 SEPTEMBER 2021)

### FORM OF AGREEMENT

#### *Bilateral Agreement*


*Covid-19 Vaccine Resale and/or Donation*

Janssen Pharmaceutica NV ("Janssen")

dated 28 September 2021

This Bilateral Agreement is entered into by the parties set out in Section 1 for the sharing of Janssen's SARS-CoV-2 vaccine, Ad26.COV2-S, recombinant (the "Vaccine").

### 1 DETAILS ON THE CONTRACTING PARTIES

Participating Member State contracting entity (the "Member State")	The Republic of France
Member State contracting entity	Santé Publique France, public administrative Institution under the supervision of the French Ministry of Health
Representative(s)	Represented by  Publique France
Registered offices	Santé Publique France 12 rue de Val d'Osne 94 415 Saint-Maurice Cedex

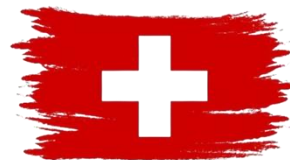
Recipient country ("RecipientCountry")	The Swiss Confederation
Recipient contracting entity ("Recipient")	The Swiss Federal Office of Public Health and The Swiss Armed Forces Pharmacy
Representative(s)	
Registered offices	The Swiss Federal Office of Public Health Schwarzenburgstrasse 153 3097 Liebefeld, Switzerland and

# Johnson & Johnson irresponsable en cas de préjudices corporels

**Le gouvernement bénéficiaire indemnifiera et dégage de toute responsabilité Janssen, ses sociétés affiliées, ses sous-traitants et sous-licenciés, tous ses partenaires et prestataires tiers impliqués dans la conception, la recherche, le développement (y compris les essais précliniques et cliniques) [...] la distribution et le déploiement du vaccin contre la Covid-19, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés et autres agents et représentants respectifs contre toute perte, réclamation (y compris, sans limitation, les réclamations pour préjudice corporel ou décès), action, responsabilité, dommage, jugement et condamnation, frais et dépenses liés à la défense, au règlement ou au traitement de telles pertes...**

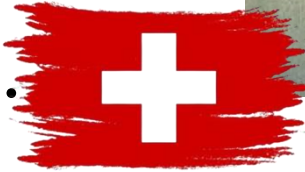
## 2.1 Indemnity

Recipient Government shall indemnify and hold harmless Janssen, its affiliates, sub-contractors and sub-licensees, all of its partners and third party contractors involved in or otherwise contracted for the design, research, development (including pre-clinical and clinical testing), manufacturing (including contract manufacturers), packaging and labelling (including warnings), procurement, storage, distribution and deployment of the COVID Vaccine, as well as its and their respective officers, directors, employees and other agents and representatives (together, the “**Indemnified Persons**”) from any and all (i) losses, claims (including, without limitation, claims for personal injury or death), actions, liabilities, damages, judgments and awards, (ii) costs and expenses pertaining to or resulting from the defense, resolution (including settlement) or processing of any such losses, claims, actions, liabilities, damages, judgments or awards (including attorneys’ and other professional advisors’ fees and expenses (including taxation)), and (iii) procedural costs (including penalties, interest, fines and taxes on court ordered payments) ((i) to (iii) together, the “**Losses**”) suffered or incurred by, or against, the Indemnified Persons in connection with:



# Conclusion

La seule chose qui  
soit sûre et  
efficace dans ces  
contrats suisses...



c'est le chiffre  
d'affaires et  
l'impunité des  
fabricants de ce